



INSTITUT DE SECURITE MARITIME INTERREGIONAL

TERMES DE REFERENCE

Lutte contre la criminalité portuaire

25 au 28 septembre 2017

1. Cadre général :

La sécurité maritime, entendue au sens large, recouvre le champ des activités humaines liées aux espaces maritimes. Il n'est pas possible de l'envisager en la restreignant aux activités et menaces sur la navigation et sans y inclure les activités portuaires.

En Afrique de l'Ouest et du Centre, les ports sont en effet le principal point d'entrée et de sortie des flux de marchandises dans les pays, et à moindre échelle, des personnes. Leur importance est stratégique pour l'économie africaine.

Dans ce contexte, la sécurité en matière portuaire participe évidemment de la sécurité maritime entendue de manière globale, mais également de la sécurité nationale et régionale. La volonté de la renforcer, exprimée par les Etats du golfe de Guinée au travers des engagements internationaux, notamment au travers des accords de Yaoundé passe par une maîtrise des flux de marchandises et de personnes, en luttant notamment contre les trafics et la criminalité portuaire et en renforçant les capacités d'actions techniques et juridiques des moyens de l'état.

Autre caractéristique, les ports réunissent sur un même lieu des intervenants privés et publics, exerçant des fonctions régaliennes ou commerciales, des métiers et des activités diverses, selon des schémas logistiques et organisationnels complexes.

Dès lors, l'efficacité d'un dispositif de contrôle et de répression des infractions ne peut se faire sans la prise en compte des contraintes inhérentes au milieu portuaire, notamment commerciales. Il doit donc exister une cohérence et un lien fort entre les opérateurs et entreprises et industries de la pêche, du transport maritime, du pétrole et du gaz, etc..., et les services régaliens d'Etat. De même ces derniers peuvent poursuivre des missions différentes : une coordination à ce niveau est également souhaitable.

Dernier point, une opération logistique portuaire est une opération de commerce international : à ce titre, la coopération et la collaboration des Etats de départ, de transit et d'arrivée est souhaitable, notamment en termes de coordination et de partage de l'information.



INSTITUT DE SECURITE MARITIME INTERREGIONAL

2. Objectif stratégique du séminaire :

Renforcement des capacités en matière de sécurité et sûreté maritimes, conformément aux engagements des Etats du GG, et plus particulièrement ceux issus du Sommet de Yaoundé.

3. Objectifs particuliers

Audit : après identification et rappel des menaces et risques de criminalité portuaire spécifiques au golfe de Guinée, obtenir une vision des dispositifs de contrôle portuaires existants, du cadre juridique en place (pouvoirs et habilitations des différents services), des structures existantes en matière de partage de l'information et de coordination de l'action des services, le tout en relation avec les opérateurs du secteur privé et logistique portuaire (mise en lumière et prise en compte des contraintes liés aux impératifs commerciaux, de sûreté,...).

Résultats visés : aboutir à des recommandations sur ces sujets à l'issue du séminaire, et les diffuser aux Etats et organisations régionales.

4. Descriptif général du contenu de la formation :

Caractériser les menaces en matière de criminalité portuaire. Aborder les aspects juridiques, organisationnels, techniques et opérationnels des dispositifs existants. Identifier les éventuels axes de progrès et de renforcement de capacité.

Focus sur les vecteurs de fraude et les dispositifs dédiés : ciblage et dispositifs de fouille des conteneurs, équipe et techniques de fouille des navires de commerce, équipes et techniques de lutte contre la fraude immergée, etc..

Focus sur les risques et menaces en matière de criminalité portuaire : armes, médicaments, stupéfiants, environnement, immigration clandestine, risque terroriste, etc...

Focus sur la nécessité d'un partage intelligent de l'information et de la coordination entre opérateurs privés et administrations publiques, entre services régaliens d'un même état et entre états.

5. Méthode pédagogique :

- Exposés / débats / partage d'expérience
- Ateliers de réflexion



INSTITUT DE SECURITE MARITIME INTERREGIONAL

6. Durée

4 JOURS

7. Economie générale du séminaire et thématiques abordées :

- *Présentation générale, ouverture du séminaire*
- *Problématiques de sûreté (ISPS), et risques terroristes en matière portuaire*
- *Immigration clandestine, le contrôle des personnes*
- *Le trafic de médicaments en Afrique de l'Ouest*
- *Le ciblage et le contrôle des conteneurs*
- *Organisation des contrôles*
- *Panorama des saisies portuaires*
- *Echanges avec des représentants de sociétés privées de transport*
- *Soutage illicite (to be confirmed)*
- *La sécurité des zones de mouillage*
- *Systèmes de collecte et d'échanges d'information en matière de criminalité portuaire :*
- *Le ciblage et le contrôle des navires de commerce*

8. Publics ciblés :

Cadres civils ou militaires des pays d'Afrique Centrale et de l'Ouest – niveau décisionnel – issus des administrations et services en charge des missions de contrôle, de sécurité et de sûreté dans les ports de commerce : Douanes, Intérieur, Transport, Affaires Maritimes et Portuaires, Gendarmerie, Pêches, Justice, Environnement, services de ciblage et de renseignement maritime, Marine Nationale, Chefs de MRCC, CSP, COM, CMC, capitainerie. CIC, CRESMAC, CRESMAO.

9. Indicateurs de performance :

- Réactivité des auditeurs ;
- Echanges d'expérience, notamment à la lumière de cas concrets.
- A moyen terme, initiatives pour un renforcement des capacités.
- Identification de formations complémentaires.
- Identifications d'équipements pertinents.
- Attention portée sur les dispositifs de ciblage et les capacités réelles de contrôle.



INSTITUT DE SECURITE MARITIME INTERREGIONAL

10. Programme prévisionnel (cf : programme joint aux termes de références) :

- Contraintes du milieu portuaire (sûreté, sécurité, impératifs logistiques et commerciaux...)
- Les risques en matière de fraude et de criminalité portuaire : trafics illicites, immigration clandestine, risques terroristes.
- Les moyens juridiques de lutte (habilitations, pouvoirs)
- Les moyens techniques de lutte (ciblage, techniques de contrôle déclinés par vecteur)
- Les systèmes d'information, de renseignement et de ciblage
- Visite du port autonome.